

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 16 Mars 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 6.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. PONTAC Serge*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Sylvie AUBRY et Laurence PELÉ-LEGOUX.

<u>OBJET</u> :	<i>Vote du Budget Primitif 2017 : Budget port fluvial.</i>
-----------------------	---

N° 2017 / 03 / 10

VU les articles L.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation des dépenses et recettes de l'année, est voté avant le 31 Mars de l'année en cours puis transmis au contrôle de légalité,

VU les éléments financiers communiqués aux conseillers municipaux lors du conseil interne du 9 Mars 2017,

VU la note explicative de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Après avoir entendu et débattu les budgets primitifs de l'ordonnateur pour l'exercice 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le budget primitif, après une présentation et un vote par chapitre budgétaire :

.../...

Budget Port Fluvial

Section de fonctionnement - Recettes

COMPTE NATURE M 14	INTITULES COMPTES M14	BP 17
70	VENTES ET PRESTAT° SERVICES	9 350,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURAN	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
002	EXCEDENT REPORTE	115,06

TOTAL DES OPERATIONS REELLES	9 465,06
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 465,06

Budget Port Fluvial

Section de fonctionnement - Dépenses

COMPTE NATURE M 14	INTITULES COMPTES M14	BP 17
011	ACHATS ET CHARGES EXTERNES	4 820,03
65	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
68	DOTATIONS AMORT ET PROVISIONS	4 645,03
022	DEPENSES IMPREVUES	

TOTAL DES OPERATIONS REELLES	4 820,03
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	4 645,03
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 465,06

Budget Port Fluvial

Section d'investissement- Recettes

COMPTE NATURE M 14	INTITULES COMPTES M14	BP 17
001	EXCEDENT REPORTE	14 670,08
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	4 645,03

TOTAL DES OPERATIONS REELLES	14 670,08
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	4 645,03
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 315,11

Budget Port Fluvial

Section d'investissement- Dépenses

COMPTE NATURE M 14	INTITULES COMPTES M14	BP 17
001	DEFICIT REPORTE	
020	DEPENSES IMPREVUES	
16	EMPRUNTS	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 315,11
24	IMMOBILISATIONS AFFECTEES	0,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES	19 315,11
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 315,11

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 24 Mars 2017,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170323-CM-2017-03-10-
DE
Date de télétransmission : 06/04/2017
Date de réception préfecture : 06/04/2017

ance du Conseil municipal du 23 Mars 2017
Délibération n° 2017 / 03 / 10

